



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

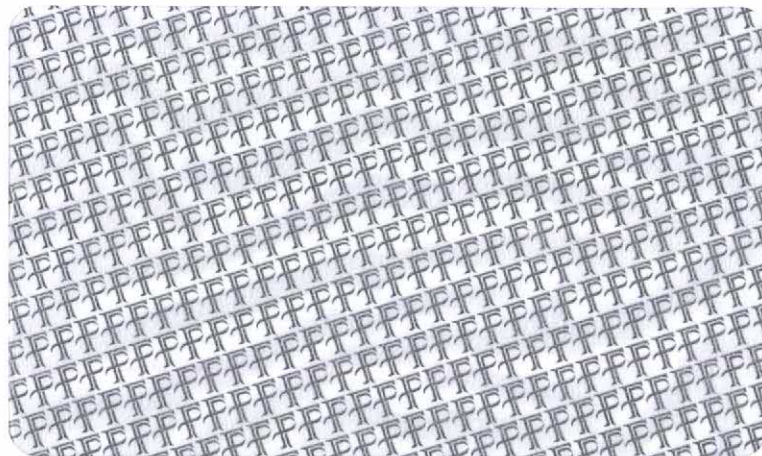
LA POSTE

G4 DISTRI QUATRE
69 ST PRIEST PIC

31.03.25
CI 1500

EXP. ►

DEST. ►



4004658999084885
(04) Champs – lysées
HighSkill

Reexpedition : 20250427



FINANCES PUBLIQUES



Profitez de tous nos services en ligne sur
impots.gouv.fr

856-ESI-BONG-2024 TIR088



100% recyclable





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE SAISIE ADMINISTRATIVE
À TIERS DÉTENTEUR (SATD)



FINANCES PUBLIQUES

COORDONNÉES DU DÉBITEUR
MME OUAKRIM BOUTAINA Date de naissance : 21/01/1991
RÉFÉRENCE(S) SATD :
Identifiant : 3028041354478 SATD n° : 20 00001 Codique : 092036
SERVICE À CONTACTER :
SIP SURESNES 12 RUE MERLIN THIONVILLE 92151 SURESNES CEDEX Références bancaires : BDFEFRPPCCT FR73 3000 1009 3692 7E00 0000 052
Pour nous joindre Téléphone : 01 41 18 10 00 Courriel : sip.suresnes@dgif.finances.gouv.fr Accueil du public : 8H30-12H30. MA ET JEU SUR RDV

SIP SURESNES
12 RUE MERLIN THIONVILLE
92151 SURESNES CEDEX

2482-048622-0095-0



HIGHSKILL
66 AVENUE DES CHAMPS ELYSEES
75008 PARIS

Le 27/03/2025

Madame, Monsieur,

MME OUAKRIM BOUTAINA demeurant
CHEZ OUAKRIM BOUTAINA
88 RUE DE LA REPUBLIQUE
92800 PUTEAUX

est redevable à ma caisse d'un montant total de 306,00 € dont :
- 306,00 € garantis par le privilège du Trésor.

Vous êtes dépositaire, détenteur ou débiteur de sommes appartenant ou devant revenir à ce redevable.

En application de l'article L. 262 du livre des procédures fiscales, je suis autorisé à recouvrer ces sommes dues par voie de saisie administrative à tiers détenteur (SATD).

Il vous appartient de remplir les obligations suivantes :

- 1) **me retourner l'accusé de réception** ci-joint dûment rempli dans les plus brefs délais, sous peine d'être condamné au paiement des sommes dues par le débiteur, sans préjudice d'une condamnation à des dommages et intérêts ;
- 2) **m'informer de la présence éventuelle** d'une saisie, d'une cession des rémunérations, d'une saisie administrative à tiers détenteur ou d'une procédure de paiement direct de créances d'aliments en cours d'exécution (article L. 3252-9 du code du travail) ;
- 3) **déterminer les retenues à effectuer** en respectant la quotité saisissable (articles L. 3252-2, L. 3252-5, R. 3252-2 et R. 3252-5 du code du travail) ;
- 4) **me verser, dans les trente jours** suivant la réception de la saisie, la somme totale restant due par ce redevable, dans la limite des sommes dont vous êtes dépositaire, détenteur ou débiteur à l'égard de celui-ci. Vous êtes désormais, dans la limite de votre obligation, personnellement débiteur des causes de cette saisie envers le Trésor jusqu'au versement. Ce dernier vous libérera à due concurrence envers votre créancier. En cas de refus de paiement, votre responsabilité pourra être engagée dans les conditions fixées par l'article R. 211-9 du code des procédures civiles d'exécution.

Cette saisie emporte attribution immédiate, au profit du Trésor, de la créance saisie à concurrence des sommes pour lesquelles elle est pratiquée. La pratique ultérieure d'autres saisies ou de toute autre mesure de prélèvement, même émanant de créanciers privilégiés, ainsi que la survenance d'un jugement portant ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire ne remettent pas en cause cette attribution (article L. 211-2 du code des procédures civiles d'exécution).

Si vous êtes débiteur à terme ou sous condition, vous remplirez votre obligation dès l'arrivée du terme ou la réalisation de la condition.

En cas de contestation par le débiteur auprès de vous, celle-ci est inopérante et ne remet pas en cause vos obligations mentionnées ci-dessus.

Pour toute question, vous devez impérativement contacter le service désigné dans l'encadré ci-dessus « Service à contacter ».

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le comptable public,
VAUDEVIRE-MALET JOSIANE

MODES DE PAIEMENT

• **Par virement :**

- compte bancaire : FR73 3000 1009 3692 7E00 0000 052
- référence à rappeler dans l'ordre de virement : 3028041354478

• **Par chèque :**

- libellez votre chèque à l'ordre du Trésor Public et envoyez-le à l'adresse suivante : SIP SURESNES 12 RUE MERLIN THIONVILLE 92151 SURESNES CEDEX
- référence à joindre à votre chèque : 3028041354478

• **Par carte de paiement (CB/Visa/Mastercard) :** auprès de votre centre des finances publiques muni du présent document.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Les articles L. 262 et L. 273 A du livre des procédures fiscales (LPF), les articles L. 112-4, L. 162-1, L. 162-2, L. 211-2, L. 211-3, R. 112-5, R. 162-1 à R. 162-9, R. 211-9, R. 211-19, R. 211-20, R. 211-22, R. 213-10 du code des procédures civiles d'exécution, les articles L. 3252-2, L. 3252-3, L. 3252-5, L. 3252-8, L. 3252-9, L. 3252-12, R. 3252-2 à R. 3252-5, R. 3252-37, R. 3252-38 du code du travail, l'article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales, l'article L. 312-7 du code de l'action sociale et des familles, l'article L. 553-4 du code de la sécurité sociale, l'article R. 423-21 du code de la construction et de l'habitation, l'article 34 de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et l'article 55 de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificatives pour 2010 peuvent être consultés sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

RESPONSABILITÉ DU TIERS DÉTENTEUR

Art. L. 262 du livre des procédures fiscales- [...] Sous peine de se voir réclamer les sommes saisies majorées du taux d'intérêt légal, le tiers saisi, destinataire de la saisie administrative à tiers détenteur, est tenu de verser, au lieu et place du redevable, dans les trente jours suivant la réception de la saisie, les fonds qu'il détient ou qu'il doit, à concurrence des sommes dues par ce dernier.

Pour les créances conditionnelles ou à terme, le tiers saisi est tenu de verser immédiatement les fonds lorsque ces créances deviennent exigibles.

Le tiers saisi est tenu de déclarer immédiatement par tous moyens l'étendue de ses obligations à l'égard du redevable dans les conditions prévues à l'article L. 211-3 du code des procédures civiles d'exécution.

Le tiers saisi qui s'abstient, sans motif légitime, de faire cette déclaration ou fait une déclaration inexacte ou mensongère peut être condamné, à la demande du créancier, au paiement des sommes dues à ce dernier, sans préjudice d'une condamnation à des dommages et intérêts. [...]

Art. R. 211-9 du code des procédures civiles d'exécution- En cas de refus de paiement par le tiers saisi des sommes qu'il a reconnu devoir ou dont il a été jugé débiteur, la contestation est portée devant le juge de l'exécution qui peut délivrer un titre exécutoire contre le tiers saisi.

Les informations recueillies pourront donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès et de rectification auprès du centre des finances publiques et d'un droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE SAISIE ADMINISTRATIVE
À TIERS DÉTENTEUR (SATD)



FINANCES PUBLIQUES

COORDONNÉES DU DÉBITEUR
MME OUKRIM BOUTAINA Date de naissance : 21/01/1991
RÉFÉRENCE(S) SATD :
Identifiant : 3028041354478 SATD n° : 20 00001 Codique : 092036
SERVICE À CONTACTER :
SIP SURESNES 12 RUE MERLIN THIONVILLE 92151 SURESNES CEDEX Références bancaires : BDFEFRPPCCT FR73 3000 1009 3692 7E00 0000 052
Pour nous joindre Téléphone : 01 41 18 10 00 Courriel : sip.suresnes@dgifp.finances.gouv.fr Accueil du public : 8H30-12H30. MA ET JEU SUR RDV

HIGHSKILL
66 AVENUE DES CHAMPS ELYSEES
75008 PARIS

SIP SURESNES
12 RUE MERLIN THIONVILLE
92151 SURESNES CEDEX



Madame, Monsieur,

J'accuse réception de la saisie administrative à tiers détenteur d'un montant de 306,00 € par laquelle vous me demandez de verser les sommes non acquittées par la personne désignée ci-dessous :

MME OUKRIM BOUTAINA
demeurant :
CHEZ OUKRIM BOUTAINA
88 RUE DE LA REPUBLIQUE
92800 PUTEAUX

☐ **Je ne suis pas dépositaire, détenteur ou débiteur de sommes** envers cette personne, pour les raisons suivantes :

☐ **Je suis dépositaire, détenteur ou débiteur de sommes** envers cette personne.

• Je vous précise la situation de droit existant avec cette personne (salarié, etc) :

• Je porte à votre connaissance la ou les informations suivantes :

☐ Le tribunal judiciaire de m'a notifié le une saisie / une cession des rémunérations pour un montant de euros sur ces mêmes sommes. J'en suspends immédiatement les effets jusqu'à extinction de/des créance(s) garanties par le privilège du Trésor (article R. 3252-37 du code du travail) ;

☐ Le comptable public de m'a notifié le une saisie administrative à tiers détenteur pour un montant de euros sur ces mêmes sommes. J'exécute votre saisie après extinction de la saisie administrative à tiers détenteur actuellement en cours.

☐ Le comptable public de m'a notifié, le même jour que vous, une saisie administrative à tiers détenteur pour un montant de euros sur ces mêmes sommes. J'exécute ces deux saisies dans le respect des privilèges applicables.

☐ L'huissier de justice de m'a notifié le une demande de paiement direct pour obtenir le paiement d'une pension alimentaire. J'exécute votre saisie après extinction de la procédure de paiement direct actuellement en cours.

☐ Autre circonstance (à détailler le cas échéant) :

• **Je procède au versement dans les conditions suivantes :**

☐ Je réalise ce jour un VIREMENT à votre profit de euros, représentant le montant de ma dette envers la personne désignée ci-dessus.

☐ Je vous adresse ci-joint un CHÈQUE libellé à l'ordre du Trésor public de euros, représentant le montant de ma dette envers la personne désignée ci-dessus.

☐ Je verserai un montant de euros au plus tard dans les trente jours de la présente saisie, sous peine de voir ma responsabilité engagée.

☐ Je verserai les fonds correspondants au plus tard dans les trente jours de la présente saisie, sous peine de voir ma responsabilité engagée.

☐ Je verserai le, date à laquelle ma dette envers la personne désignée ci-dessus sera devenue exigible, un montant de euros.

A....., le
(signature ou cachet du tiers détenteur)

